

PERMIS DE CONDUIRE AU MANITOBA

À VOTRE ARRIVÉE : Si vous êtes titulaire d'un permis étranger, une fois arrivé au Manitoba, vous avez **trois mois** pour demander un permis manitobain. Au cours de cette période, vous avez le droit de conduire avec un permis de conduire valide délivré à l'étranger.

La procédure à suivre pour demander un permis manitobain dépend de votre pays de provenance et si celui-ci figure sur la liste des pays ayant conclu un accord de réciprocité.

ACCORDS DE RÉCIPROCITÉ : Vous pouvez être exempté de l'obligation d'obtenir un permis manitobain dans les trois mois dans le cas que vous êtes un étudiant qui habite au Manitoba dans le cadre d'études postsecondaires **à temps plein** et vous êtes un résident des États-Unis ou d'un territoire qui a signé un accord de [réciprocité](#) relatif aux permis de conduire avec le Manitoba. [En savoir plus](#) sur les étudiants venant d'un pays signataire de l'accord de réciprocité. Vous devrez renoncer à votre ancien permis pour obtenir le permis du Manitoba.

SI VOUS ÊTES TITULAIRE D'UN PERMIS DÉLIVRÉ PAR UN AUTRE PAYS SANS ACCORD DE RÉCIPROCITÉ OU SI VOUS N'ÊTES PAS TITULAIRE D'UN PERMIS DE CONDUIRE :

Si vous arrivez d'un pays qui ne figure pas sur la liste des pays signataires de l'accord de réciprocité, vous devez passer les épreuves théoriques et pratiques du Manitoba. Avant de vous présenter à ces examens, vous devez vous inscrire à titre de client de la Société d'assurance publique du Manitoba et soumettre des pièces d'identité appropriées. La meilleure façon de s'inscrire consiste à vous rendre chez un agent Autopac ou à un Centre de services.

COMMENT JOINDRE UN CENTRE DE SERVICE OU UN AGENT AUTOPAC

Pour trouver un centre de services : <https://www.mpi.mb.ca/Pages/StoreLocator-fr.aspx>

En raison de COVID-19, certains endroits peuvent être fermés et les services peuvent être limités ou indisponibles. Nous vous recommandons d'appeler le fournisseur de services énuméré pour confirmer leur statut ou tout changement à leurs services.

QUESTIONS ? APPELEZ LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE PUBLIQUE

À partir de Winnipeg : 204-985-7000 ou sans frais : 1-800-665-2410.

CENTRES DE SERVICE ET AGENTS AUTOPAC LES PLUS PRÈS DE L'USB

- Centre de service : 930, chemin St.Mary's (*Service en français disponible*)
- Centre de service : 234, rue Donald (Cityplace)
- R. A. Hughes Agencies: 57 rue Goulet (Dominion Centre); 204-237-4025
- PMC Forest Insurance: 135, rue Goulet (à côté de RBC); 204-233-2828
- Savante Insurance : 476, rue Provencher; 204-233-7289

Source : <https://www.mpi.mb.ca/Pages/new-to-manitoba-fr.aspx>